



International
Labour
Organization

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
BUREAU DES ACTIVITES POUR LES TRAVAILLEURS (ACTRAV)
Webinaire sur les changements technologiques au travail

28-30 novembre 2022

Genève

PROJET DE PROGRAMME

Lundi 28 novembre

14:30-14:40 Ouverture

- **Maria Helena André, Directrice du Bureau des Activités pour les travailleurs du BIT**

Atelier 1: Les droits en matière de collecte de données concernant les travailleurs

La collecte de données se fait de plus en plus courante sur le lieu de travail, y compris sans que les travailleurs et leurs représentants puissent en avoir connaissance ou puissent contrôler ces opérations. Compte tenu du fait que seuls quelques pays disposent de textes de loi protégeant les droits des travailleurs en matière de données, il est crucial que les syndicats s'engagent en faveur de l'amélioration des droits sur la collecte des données les concernant.

Ce premier atelier constitue le socle sur lequel reposeront les discussions en apportant aux participants les éléments suivants:

- a. Une parfaite connaissance des processus de collecte des données, des conséquences et des profils esquissés.
- b. Un tour d'horizon des droits en matière de données concernant les travailleurs et pourquoi les syndicats doivent s'attaquer aux manquements au niveau de la réglementation.
- c. Un guide pour commencer à négocier sur ce thème.

14:40-15:10 Partie 1: Que se passe-t-il à propos des données?

Séance d'introduction portant sur la collecte des données et l'état des lieux en matière de réglementations existantes sur la protection des données à travers le monde.

- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
- **Questions-réponses (10 minutes)**

15:10-15:40 Partie 2: Les données au travail

Comment les entreprises collectent-elles les données, à quoi servent-elles et quelles sont les conséquences pour les travailleurs?

- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
- **Questions-réponses (10 minutes)**

15:40-16:30 Partie 3: Les réponses apportées par les syndicats par rapport aux droits à la collecte de données concernant les travailleurs

- Que peuvent faire les syndicats pour remédier aux manquements en matière de réglementation en utilisant les possibilités juridiques.
 - Le recueil de directives pratiques de l'OIT sur la protection des données.
 - Améliorer les droits en matière de collecte de données en négociant au sujet de la durée d'existence des données au travail.
-
- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
 - **Uma Rani Amara (BIT-Recherche) (10 minutes)**
 - **Expériences vécues par les syndicats**
 - **Discussion**



Mardi 29 novembre 2022

Atelier 2: Systèmes algorithmiques durables

Cet atelier sera l'occasion d'une plongée dans l'univers des algorithmes et des conséquences que les systèmes algorithmiques peuvent avoir sur les travailleurs. Après avoir eu accès à ces informations, il sera présenté aux participants un guide affûté de co-gouvernance permettant de rendre l'encadrement redevable et responsable par rapport aux technologies numériques qu'il utilise.

14:30-15:00 Partie 1: Qu'est-ce qu'un algorithme?

Séance d'introduction concernant la définition, la création et l'utilisation des algorithmes.

- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
- **Questions-réponses (10 minutes)**

15:00-15:30 Partie 2: Les systèmes algorithmiques au travail

Cette séance traitera des mythes et des réalités autour de l'utilisation des algorithmes et des systèmes algorithmiques au travail.

- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
- **Questions-réponses (10 minutes)**



15:30-16:30 Partie 3: La réponse des syndicats pour résorber les manquements en matière de réglementation et la co-gouvernance dans le domaine des systèmes algorithmiques

Débat autour des efforts entrepris par les syndicats pour résorber les manquements en matière de réglementation, pourquoi la co-gouvernance constitue une nécessité impérieuse et comment utiliser le guide sur les systèmes algorithmiques.

- **Remarques préliminaires: Christine Colclough (15 minutes)**
- **Claire LaHovary (BIT-ACTRAV) (10 minutes)**
- **Expériences vécues par les syndicats**
- **Discussion**

Mercredi 30 novembre 2022

Atelier 3: Les syndicats et l'utilisation responsable des technologies

Ce troisième atelier a pour objectif de tracer la voie vers l'établissement d'une éthique alternative en matière numérique qui valorise le droit des travailleurs à la vie privée et qui empêche la marchandisation du travail et des travailleurs. L'atelier permettra aux participants:

- a. de comprendre ce que pourrait signifier une éthique numérique alternative et responsabilisant chacun.
- b. de disposer d'un guide à l'échelle syndicale de la transformation numérique qui incarne cette éthique et des technologies et outils potentiels déjà à la disposition des syndicats.

14:30-14:50 Partie 1: Éthique numérique alternative – de quoi pourrait-elle être faite?

Introduction à une méthode alternative permettant l'utilisation de technologies numériques au travail.

- **Intervenante: Christina Colclough (15 minutes)**
- **Questions-réponses (5 minutes)**

14:50-15:20 Partie 2: Utilisation de technologies responsables au niveau syndical

L'utilisation des technologies conventionnelles comportent des risques et des difficultés en particulier pour les syndicats et pour les travailleurs. Cette séance a pour but de fournir des exemples comprenant la visualisation et la présentation des données et d'expliquer pourquoi cela constituerait un élément important pour le mouvement syndical.



- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**
- **Questions-réponses (10 minutes)**

15:20-15:40 Partie 3: Transformation numérique au sein de tous les syndicats. Guide visant à améliorer l'impact sur les syndicats de manière responsable

Cette séance permettra de faire une présentation rapide du cadre concernant l'impact numérique PSI (Digital Impact Framework) (à confirmer)

- **Intervenante: Christina Colclough (20 minutes)**

15:40-16:25 Partie 4: Résumé des ateliers

- **Bref résumé par Michael Watt (10 minutes)**
- **Discussion et séance finale de questions-réponses (35 minutes)**

16.25-16:30 CLOTURE DES TRAVAUX